

ANALYSE 2014

Pourquoi la Flandre ne connaît-elle pas le communautarisme ?



Publié avec le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles

Pourquoi la Flandre ne connaît-elle pas le communautarisme ?

« Le communautarisme [...] : c'est le mal de la France ! »¹.

Alain Jakubowicz, Président de la LICRA

L'effroyable « menace communautariste » plane sur le territoire français. Ainsi qu'elle plane sur le territoire belge ! Sur tout le territoire ? Non. Seule la partie francophone en souffre. Les logiques « communautaristes » ne trouvent aucun espace en Flandre. Surprenant ! Y aurait-il plus de communautés ethniques en Wallonie ? Ces minorités se renfermeraient-elles plus sur elles-mêmes ? Rien n'est moins sûr. Alors pourquoi une telle peur du communautarisme en Belgique francophone ? Et pourquoi, sous l'argument qu'elles poursuivent un repli « communautariste », leurs revendications crispent-elle et entraînent-elle directement la fermeture du dialogue social et politique ?

Le terme « communautarisme » provient de son voisin anglais « communitarianism » illustrant le primat de la communauté sur l'individu, et ce, en réaction aux courants individualistes de la fin du 20^{ème} siècle en Amérique du Nord. Cependant, il a pris dans l'univers francophone belge² une tout autre signification : il signifie la nécessaire dénonciation des regroupements communautaires, considérés comme des entraves à l'application des valeurs occidentales. Des groupes formeraient des bulles d'arriération au sein d'une nation moderne, bulles qui n'ont bien entendu pas légitimité à s'exprimer directement.

Pour comprendre les raisons de cette nécessaire dénonciation et du désir de mettre sous silence ces communautés, il convient de retourner à la création de l'Etat belge, Etat créé sur un territoire à la frontière des mondes romans et germaniques.

Un Etat belge entre deux mondes

Pour Norbert Elias, le monde roman tend à valoriser la « civilisation », il s'agit dans ce cas de faire prévaloir la raison, l'autocontrôle sur les pulsions et les émotions individuelles afin d'atteindre une maîtrise impeccable de soi. L'objectif est de mettre en avant ce qui est commun à tous les hommes : la raison universelle. À l'opposé, le modèle germanique pose la « culture » comme référent national. Dans ce cas, l'attention est portée à l'expression de soi, à l'authenticité, aux émotions, à la profondeur et non « aux bonnes manières françaises » (courtoisie, élocutions, conversation, politesse) qui contraignent l'individu et l'empêchent de s'exprimer librement.

De ces différentes « économies affectives » découlent différentes visions de la nation et du citoyen : pour le monde roman, la nation s'appuie sur une population où toutes les différences sont rendues invisibles et où primerait l'adhésion collective, « contractuelle », aux valeurs communes d'égalité et de liberté. Le *républicanisme* français, implicitement lié au droit du sol, en découle directement. Dans le monde germanique au contraire, traditionnellement lié au droit du sang, la nation n'est pas un espace mais une population partageant une histoire commune, une identité commune. L'authenticité

¹Interviewe d'Alain Jakubowicz par *76actu*, dans le cadre des tables-rondes des Universités d'automne : « Non aux communautarismes ! Oui à l'universalité des droits de l'homme »

² Au Québec la définition de ce terme se rapproche de la définition anglaise de valorisation des communautés. De même, dans la langue néerlandaise en Belgique, où le terme « communitarisme » n'est que très peu utilisé, la définition de ce dernier renvoie également à la version anglophone. Il semble que le « communautarisme » n'illustre une dénonciation critique qu'en communauté francophone de France et Belgique.

s'y voit valorisée et les différences sont vues comme un apport bénéfique. Dans le monde post-colonial actuel, cette conception s'accorde bien du *multiculturalisme* et valorise entre autres les différences culturelles amenées par les vagues migratoires. La Wallonie, fortement influencée par le modèle républicain, refuserait donc la diversité intra-nationale alors que sa voisine flamande la considérerait comme base de l'identification collective.

Diversité versus Cohésion sociale

Ces conceptions différenciées s'illustrent dans le rapport aux minorités, les politiques d'accueil et d'intégration, domaines tombant sous compétence communautaire en Belgique depuis 1980³.

D'un côté la Flandre prenant comme leitmotiv la *diversité*, a mis en place depuis les années 2000 un forum (Minderhedenforum) ainsi qu'un centre des minorités (Kruispunt Migratie-Integratie). Ces derniers se chargent d'assurer la communication entre les groupes minoritaires et les autorités et offrent un soutien institutionnel aux différents centres et services d'intégration flamands. La Flandre impose depuis des années le passage par un parcours d'intégration civique⁴, l'*inburgeringstraject*, posant le postulat de l'existence de différences ethniques à ne pas sous-estimer tandis que la partie francophone vient à peine de se prononcer sur le caractère obligatoire de cette mesure. Les communautés « allochtones » se voient subventionnées par le gouvernement flamand, ce qui reste impensable dans la partie francophone. Cette dernière subventionne bien les centres d'intégration ainsi que quelques « initiatives locales de développement social », mais ne subventionne aucune association se revendiquant explicitement d'une communauté ethno-culturelle (à moins qu'elle ne touche un public plus large que la communauté elle-même et veille à l'éducation aux valeurs de la société belge, dans ce cas, elle peut être subsidiée en tant qu'éducation permanente).

Selon Ilke Adam, la partie francophone promeut l'intégration individuelle et combat les différences sociales et économiques sans passer par les particularités ethniques comme le fait la Flandre. Dans son combat pour l'égalité des citoyens et pour la *cohésion sociale*, les francophones mettent en place les mesures de discriminations positives (fortement discutées). Ces dernières ont pour but d'aider les populations défavorisées socio-économiquement, sans jamais établir le lien entre origine étrangère et précarité. Sont ciblées des « zones », des « écoles » défavorisées mais jamais des communautés ethniques spécifiques. Il semble pourtant qu'en réalité, ces deux populations n'en forment qu'une, souffrant tant de l'ethnisation des rapports sociaux que des inégalités sociales.

En Belgique donc, les politiques d'intégration diffèrent selon les territoires et la conception de la nation véhiculée. La Flandre en aidant les minorités ethniques considère « les univers sociaux et culturels comme cause d'une situation sociale défavorisée » (Ben Abdeljelil 2008) alors que la partie francophone lutte contre l'exclusion sociale et la pauvreté, sans pointer de facteurs ethniques, considérés comme insignifiants dans l'explication de la précarité⁵.

³ Notons que la Communauté Française a délégué ce pouvoir à la Région Wallonne et à la COCOF depuis 1994.

⁴ Tous les détails sur le site de l' « inburgering » : <http://www.inburgering.be/fr>

⁵ Toutefois, il existe au sein de la Wallonie des centres d'intégration octroyant plus d'importance à la dimension culturelle que d'autres. Autre nuance, il semblerait qu'actuellement les politiques flamandes se républicanisent tandis que les francophones se multiculturalisent...

Il convient ici d'ajouter que si la Flandre attache une plus grande attention à l'intégration et à la reconnaissance des minorités ethniques que la Wallonie⁶, certains auteurs avancent que la longue domination linguistique au sein de l'Etat belge fait de la reconnaissance des minorités actuelles en Flandre un devoir humaniste (réfuté entre autres par Jean Stengers). Pour d'autres chercheurs, la Flandre a tout intérêt à reconnaître les minorités car les flamands forment eux-mêmes une minorité sur le sol bruxellois. D'autres encore arguent que la Flandre désire montrer sa similitude dans la conception de la nation avec les Pays-Bas afin de se distancier de la Wallonie et de légitimer la décentralisation et la communautarisation de certaines compétences. Enfin, la Wallonie investirait moins dans l'intégration des groupes ethniques que la Flandre, sa population autochtone étant déjà plus défavorisée.

Le malaise francophone

La francophonie belge tablant sur la cohésion sociale et sur l'égalité des chances pour tous les citoyens a rendu invisibles les identités culturelles et les discriminations liées à une appartenance culturelle autre. Grossièrement, nous pourrions dire que la francophonie refuse l'ethnie. Ce refus de voir et reconnaître la diversité culturelle au sein d'une « nation wallo-bruxelloise », amène aujourd'hui à la peur de l'ethnie « autre » qui mettrait à mal l'identité nationale et les valeurs de la société belge (démocratie, laïcité, liberté,...). Ces groupes sociaux faisant primer leur appartenance ethnique sur l'appartenance nationale, sur la civilisation, sur la raison, sont qualifiés de « communautaristes ».

En ce sens, le « communautarisme » s'oppose dans le débat francophone au « nationalisme ». Ces groupes incarneraient une menace pour l'unité nationale et pour les valeurs républicaines. Dans un contexte de « racisme culturel », où la culture supplante la race biologique, les dénonciations de communautarisme forment l'outil parfait des discours d'intolérance actuel tendant à faire porter toutes les responsabilités des problèmes sociaux et économiques sur les minorités.

Dans le contexte flamand, le « communautarisme » n'a par contre pas le sens qu'il connaît en langue française. Si le mot désigne, tel en anglais, le primat de la communauté sur l'individu, aucune connotation négative, aucune visée dénonciatrice ne lui sont attachées. Il s'ensuit donc que les commentateurs politiques flamands sont bien en peine d'expliquer à leurs lecteurs les débats francophones autour d'un prétendu communautarisme manifesté par l'un ou l'autre.

L'appellation « communautariste » est pourtant bien utile pour les francophones. Elle permet, grâce à l'aura effroyable dont on l'a affublée, de couper net aux débats politiques et de tuer le dialogue interculturel avant même qu'il ne soit amorcé, voire imaginé. Pax Christi désire plus que tout sensibiliser les citoyens à la genèse de ce terme : loin d'une menace, les dits « communautaristes » illustrent le malaise francophone à gérer la diversité culturelle.

Anne-Claire Orban,
Chargée de projets à Pax Christi Wallonie-Bruxelles,
Décembre 2014.

⁶ En 2005, la région wallonne a subventionné les centres et les projets pour un total d'environ 2 millions d'euros alors que la COCOF a investi pour environ 6,5 millions pour promouvoir la cohésion sociale et que la Flandre monte les budgets à plus de 20 millions d'euros (financement des centres et services d'intégration et des bureaux d'accueil).

Littérature utilisée

Adam Ilke (2007). « Brussel, Vlaanderen, Wallonië: een wereld van verschil? », dans *Divers*, pp. 20-26, traduit du néerlandais par Massimo Bortolini.

Ben Abdeljelil Youssef (2008). « La diversité vue de Flandre », dans le numéro *La Diversité, une idée à la mode*, dans *Politique*, n°56.

Boulet Jean-François (2012). *Inburgering : l'intégration à la flamande*. Publication du Centre Permanent pour la Citoyenneté et la Participation, Bruxelles.

Centre pour l'Égalité des Chances – Politiques d'intégration : <http://www.diversite.be/politique-dintegration>

Delmotte Florence (2010) « Termes clés de la sociologie de Norbert Elias », dans *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, 2010/2 n° 106, p. 29-36.

Dhume Fabrice (2007). « L'imaginaire nationalistes entre catégorisation ethnique et prescription identitaire », dans *VEI-Diversité*, n°150.

Elias Norbert (1973). *La civilisation des mœurs*, Paris : Éditions Calmann-Lévy.

Fontaine José (2009) « La Communauté et les théories de la culture en Belgique », dans *Touidi*, n°6, Centre d'études wallonnes et de République : <http://www.larevuetouidi.org/fr/story/la-communaut%C3%A9-et-les-th%C3%A9ories-de-la-culture-en-belgique>

Gsir Sonia (2006). « Belgique : intégration et cohésion sociale », Exposé dans le cadre la journée nationale de la Commission fédérale des Etrangers (CFE) : *Quelle intégration ? Welche Integration ?*, 16 novembre, Bienne.

Halpern Catherine (2011). « Communautarisme, une notion équivoque », dans le cadre du colloque *Le « communautarisme » : vrai concept et faux problèmes*, organisé par le Groupe d'études et d'observation de la démocratie (Géode, université de Paris-X-Nanterre) et le Centre de recherches politiques de Sciences po (Cevipof), sous la direction de G. Delannoi, P.-A. Taguieff et S. Trigano, à l'IEPP, le 5 février 2004.

Jacobs Dirk et Réa Andréa (2005). « Construction et importation des classements ethniques. Allochtones et immigrés aux Pays-Bas et en Belgique », dans *Revue Européenne des migrations internationales*, vol 21, n°2.

Jakubowicz Alain (2014). Interview : « Communautarisme. Venue de BHL au Havre : la Licra veut ouvrir le débat », par *76actu*, Le Havre. URL : http://www.76actu.fr/interview-communautarisme-venue-de-bhl-au-havre-la-licra-veut-ouvrir-le-debat_95651/

Taguieff Pierre-André (2003). « Vous avez dit communautarisme ? », dans *Le Figaro* du 17 juillet 2003, publié sur le Nouveau Réactionnaire : <http://www.nouveau-reac.org/textes/pierre-andre-taguieff-vous-avez-dit-communautarisme/>

Stengers Jean (1996). « La déconstruction de l'état-nation : le cas belge », dans *Vingtième siècle. Revue d'Histoire*, n°50, avril-juin, pp 36-54.

Victor Jean-Christophe (2014), « Une Belgique, des Belgique ? », dans *Le dessous des cartes*, Arte : <http://www.youtube.com/watch?v=Wtb6XPJjTw>

Victor Jean-Christophe (2010), « Belgique, vers la fracture », dans *Le dessous des cartes*, Arte : <http://www.youtube.com/watch?v=qMFyhonIaBU&list=RDqMFyhonIaBU#t=6>